

Image not found or type unknown



Usufruit et installation électrique

Par **Ducornet Denid**, le **25/11/2016** à **14:56**

Bonjour

Onduleur + batterie pour secourir une partie de la maison (frigo + box + un peu d'éclairage) en cas de panne d'électricité 0sont ils à la charge du nu propriétaire ou de l'usufruitier??

Me jurisprudence doit être maigre!!!

Merci

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **youris**, le **25/11/2016** à **16:53**

seul les travaux concernant le gros oeuvre sont à la charge du nu-propriétaire.

Les travaux que vous indiquez sont à la charge de l'usufruitier.